Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

cercle bruit
Vereinigung kantonaler Lärmschutzfachleute
Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit

Requérant	Manxholli Nicole		
Adresse	Route de Rolle 5	N° parcelle	1020 ECA 915
NPA/Lieu	1188 Gimel	Autorisation construction n°	

Fournisseur	Hoval AG	Modèle, type	Belaria, pro compact (8/100/270)
Puissance de chauffage pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	3.7 kW	Niveau de puissance acoustique LwA2°C pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	49.9 dB(A)
Puissance de chauffage maximale A-7/W35	8.3 kW	Niveau de puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	46 dB(A)
Puissance de chauffage pour A2 (mode silencieux)	3.5 kW	Niveau de puissance acoustique pour A2 (mode silencieux)	45.1 dB(A)

Type d'installation	Installation extérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	**Jour**	**Nuit**
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		49.9 dB(A)	49.9 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	PAC indépendante (> 3m de distance par rapport au mur)	3 dB	3 dB
Distance jusqu'au récepteur	17.4 m	-24.8 dB	-24.8 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		**17.1 dB(A)**	**17.1 dB(A)**
Facteurs de correction			
Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		**24.1 dB(A)**	**29.1 dB(A)**

cercle bruit
Vereinigung kantonaler Lärmschutzfachleute
Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité Justification: Engendre des coûts disproportionnés
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
Emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Mode silencieux non activé car	Niveau d'évaluation nettement inférieur à la valeur de planification
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit ont été examinées pour limiter les émissions à titre préventif, mais elles se sont révélées disproportionnées (coût supérieur à 1 % du coût de l'installation ou effet inférieur à 3 dB).

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	**Oui**	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	**Oui**	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ Vers le formulaire online

Pour toutes questions

Auteur: Littoral Energie SA Ilija Koljic, ilija@littoralenergie.ch, 021 807 10 00

Lieu, Date

Etoy, 15.07.2026

Signature

LITTORAL ENERGIE
Route du Stand 45 • 1163 Etoy

Annexes

- ☑ Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- ☐ Plans du logement
- ☐ Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- ☐ Documentation sur les mesures de protection contre le bruit